

# TOILET BRUSH CLEANER

# Initial®

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence de la FDS: 1127

Date d'émission: 12/12/2016 Date de révision: 22/04/2026 Remplace la version de: 12/12/2016 Version: 4.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : TOILET BRUSH CLEANER  
UFI : HE0X-40K3-1003-KXAY  
Code du produit : CC0601  
Type de produit : Nettoyant  
Numéro d'autorisation :  
Groupe de produits : Produit

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Une solution utilisé dans les systèmes Sanira Toilet Brush.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Rentokil Initial SAS  
145, rue de Billancourt  
Boulogne Billancourt  
92100  
La France

T: +33 (0)1.47.12.34.00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre anti-poison: 0033 1 40 05 48 48 (24/7)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

	GHS07
Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Contient	: Glycolic Acid; D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Phrases supplémentaires	: Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Composition: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface Non ioniques, Désinfectants, Parfums, Agent de conservation (PHENOXYETHANOL).

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Glycolic Acid	N° CAS: 79-14-1 N° CE: 201-180-5	1 – 4	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1, H314
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside	N° CAS: 68515-73-1 N° CE: 500-220-1 N° REACH: 01-2119488530-36	1 – 4	Eye Dam. 1, H318
Sodium laureth sulfate	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639-16	1 – 4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
CITRIC ACID	N° CAS: 77-92-9 N° CE: 201-069-1 N° Index: 607-750-00-3	1 – 4	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
2-phenoxyethanol	N° CAS: 122-99-6 N° CE: 204-589-7 N° Index: 603-098-00-9	1 – 4	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT SE 3, H335 Eye Dam. 1, H318
1,1'-Oxydibenzene substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 101-84-8 N° CE: 202-981-2	< 0.01	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Sodium laureth sulfate	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639-16	(5 ≤ C < 10) Eye Irrit. 2; H319 (10 ≤ C < 100) Eye Dam. 1; H318

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment savon, à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Continuez de rincer pendant le trajet. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Si la personne est pleinement consciente, lui faire boire de l'eau. Ne jamais donner à boire à un sujet inconscient. En cas de malaise consulter un médecin. Si possible, présentez cette fiche de données de sécurité au médecin. À défaut, présentez-lui l'emballage ou l'étiquette. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Collectez séparément l'eau d'extinction contaminée ; celle-ci ne doit pas atteindre le système d'égouts. Eviter la contamination des eaux souterraines. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	--

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ). Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Évitez tout contact avec des matières déversées. Eloigner le personnel superflu.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

Procédés de nettoyage : Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Oxydants puissants. Agents réducteurs puissants. Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 18 – 23 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1,1'-Oxydibenzene (101-84-8)	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Diphenyl ether
IOEL TWA	7 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
IOEL STEL	14 mg/m <sup>3</sup>
	2 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

### Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition (VLEP). Eviter toute exposition inutile.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

### Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants de protection.

### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé, de manière à ne pas dépasser la concentration toxique. Porter un masque approprié

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Odeur	: agréable.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 2 – 2.3
Viscosité, cinématique	: 300 – 350
Solubilité	: Eau: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1.019 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu. Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Agents réducteurs puissants. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Glycolic Acid (79-14-1)	
DL50 orale rat	2040 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other., 95% CL: 1443 - 2469
CL50 Inhalation - Rat	7100 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	7100 mg/l/4h
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside (68515-73-1)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
<b>Sodium laureth sulfate (68891-38-3)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
<b>CITRIC ACID (77-92-9)</b>	
DL50 orale	5400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 4500 - 6400
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
<b>2-phenoxyethanol (122-99-6)</b>	
DL50 orale rat	1260 mg/kg
DL50 cutanée rat	14391 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:
DL50 cutanée lapin	> 2214 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:
ETA CLP (voie orale)	1394 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	14422 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 2 – 2.3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 2 – 2.3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>2-phenoxyethanol (122-99-6)</b>	
LOAEL (animal/mâle, F1)	≈ 1875 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: other:
LOAEL (animal/femelle, F1)	≈ 1875 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>CITRIC ACID (77-92-9)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>2-phenoxyethanol (122-99-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Glycolic Acid (79-14-1)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity), Guideline: other:, Guideline: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity), Guideline: other:, Guideline: other:
<b>D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside (68515-73-1)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
<b>1,1'-Oxydibenzene (101-84-8)</b>	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
<b>Sodium laureth sulfate (68891-38-3)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 225 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
<b>CITRIC ACID (77-92-9)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	8000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
<b>2-phenoxyethanol (122-99-6)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 700 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>TOILET BRUSH CLEANER</b>	
Viscosité, cinématique	300 – 350
<b>Glycolic Acid (79-14-1)</b>	
Viscosité, cinématique	6149 mm <sup>2</sup> /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)' Remarks on result: 'other:'

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### Glycolic Acid (79-14-1)

CL50 - Poisson [1]	164 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	141 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside (68515-73-1)

CL50 - Poisson [1]	126 mg/l
CL50 - Poisson [2]	170 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	27.2 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	27.22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	37 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

#### 1,1'-Oxydibenzene (101-84-8)

CL50 - Poisson [1]	4.2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	1.96 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

#### Sodium laureth sulfate (68891-38-3)

CL50 - Poisson [1]	7.1 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	7.2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	7.4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	27 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	27.7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	0.27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0.14 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'

#### CITRIC ACID (77-92-9)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 50 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2-phenoxyethanol (122-99-6)	
CL50 - Poisson [1]	344 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

TOILET BRUSH CLEANER	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Glycolic Acid (79-14-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

1,1'-Oxydibenzene (101-84-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Sodium laureth sulfate (68891-38-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

CITRIC ACID (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

2-phenoxyethanol (122-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

TOILET BRUSH CLEANER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Glycolic Acid (79-14-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.11

### 12.4. Mobilité dans le sol

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycoside (68515-73-1)	
Mobilité dans le sol	0.2624 Source: EPISUITE

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code HP	: HP8 - "Corrosif": déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 3265
N° ONU (IMDG)	: UN 3265
N° ONU (IATA)	: UN 3265
N° ONU (ADN)	: UN 3265
N° ONU (RID)	: UN 3265

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III
Description document de transport (IATA)	: UN 3265 Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s., 8, III
Description document de transport (ADN)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III
Description document de transport (RID)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8
:	:



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8
:	:



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8
:	:



# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8  
Étiquettes de danger (ADN) : 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8  
Étiquettes de danger (RID) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : III  
Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C3  
Dispositions spéciales (ADR) : 274  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SGG1, SG36, SG49
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A803
Code ERG (IATA)	: 8L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C3
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C3
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	TOILET BRUSH CLEANER ; 2-phenoxyethanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié
	Date d'émission	Modifié
	Date de révision	Ajouté
	N° ONU (RID)	Ajouté
	Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Équipement exigé (ADN)	Ajouté
	Transport admis (ADN)	Ajouté
	Quantités exceptées (ADN)	Ajouté
	Quantités limitées (ADN)	Ajouté
	Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
	Code de classification (ADN)	Ajouté
	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté
	Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté
	Colis express (RID)	Ajouté
	Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	Ajouté
	Catégorie de transport (RID)	Ajouté
	Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté
	Instructions d'emballage (RID)	Ajouté
	Quantités exceptées (RID)	Ajouté
	Quantités limitées (RID)	Ajouté
	Dispositions spéciales (RID)	Ajouté
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté
	Code de classification (RID)	Ajouté
	Code ERG (IATA)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté
	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Étiquettes de danger (IATA)	Ajouté

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Désignation officielle de transport (IATA)	Ajouté
	Propriétés et observations (IMDG)	Ajouté
	Désignation officielle de transport (IMDG)	Ajouté
	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté
	N° FS (Déversement)	Ajouté
	N° FS (Feu)	Ajouté
	Quantités limitées (IMDG)	Ajouté
	Tri (IMDG)	Ajouté
	Arrimage et manutention (Code IMDG)	Ajouté
	Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté
	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	Ajouté
	Code-citerne (ADR)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
	Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
	Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté
1.1	Nom	Modifié
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Modifié
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié
3	Composition/informations sur les composants	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié
7.3	Utilisations finales spécifiques	Ajouté
8.2	Contrôles techniques appropriés	Ajouté
8.2	Protection respiratoire	Modifié

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
8.2	Protection des mains	Modifié
10.1	Réactivité	Ajouté
10.2	Stabilité chimique	Modifié
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté
14.1	N° ONU (ADR)	Ajouté
14.1	N° ONU (IMDG)	Ajouté
14.1	N° ONU (IATA)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADN)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Ajouté
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.3	Étiquettes de danger (ADR)	Ajouté
14.3	Classe (ADR)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IATA)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6	Code de restriction en tunnels (ADR)	Ajouté
14.6	Numéro d'identification du danger (code Kemler)	Ajouté
14.6	Code de classification (ADR)	Ajouté

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

# TOILET BRUSH CLEANER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	

RI - SDS EU 2024.11.14

**Avant d'utiliser tout produit, il est nécessaire de s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.**

Les informations contenues dans le présente Fiche de Données de Sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans cette fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valable pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout(s) autre(s) matériau(x) ou pour toute utilisation que celle qui est spécifiée dans le présent document. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour toute autre raison que celle décrite dans cette fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont appropriées selon sa propre utilisation.

Droits d'auteur© (2026) Rentokil Initial plc, Compass House, Manor Royal, Crawley, West Sussex, RH10 9PY. Royaume-Uni.

**Téléphone : +44 (0) 1342 833022**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.